

O₂

Baromètre des Services à la Personne Vague 3

« le travail non déclaré en France »

Présentation du 21 novembre 2008

TNS Sofres :

Département Stratégies d'Opinion
Muriel Humbertjean / Caroline Labénère
☎ 01 40 92 44 29 / 66 02

N° d'étude : 18MU65



the sixth sense of business™

Fiche technique

- 3° vague de « l'Observatoire des services à la personne » conduit par TNS SOFRES pour O2
- Dates de réalisation : Du 8 au 9 octobre 2008
- Échantillon national de 1007 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à domicile
- Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

A. Les pratiques en matière de travail non déclaré

- du point de vue des employeurs ...
- du point de vue des employés ...



Les pratiques en matière de travail non déclaré

- du point de vue des **employeurs** : garde d'enfants et aides ménagères





es enfants ...

Un cinquième des parents fait appel à une aide extérieure rémunérée pour s'occuper des enfants

Question : Depuis le début de l'année, vous faites-vous aider par quelqu'un que vous rémunérez pour... ?

■ Oui, régulièrement ■ Oui, de temps en temps

Non

ST « OUI »

garder vos enfants pendant la journée ou après l'école

84%



15%

garder vos enfants le soir lorsque vous sortez (baby sitting)

92%



7%

aider vos enfants dans leur travail scolaire

95%



4%

Au moins une aide rémunérée

78%



21%

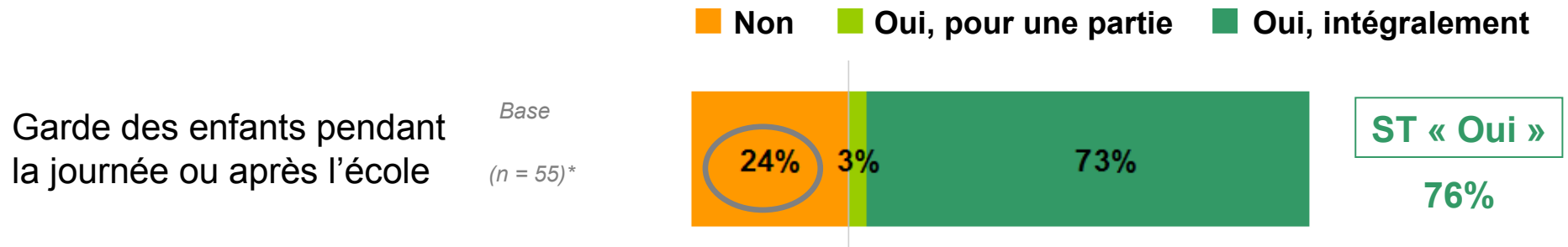
Base : Parents d'enfants de moins de 16 ans au foyer – n = 366



Parmi eux, 1/4 dit ne pas déclarer les sommes versées pour la garde d'enfants en journée ou après l'école

Question : Vous m'avez dit vous faire aider par quelqu'un que vous rémunérez...

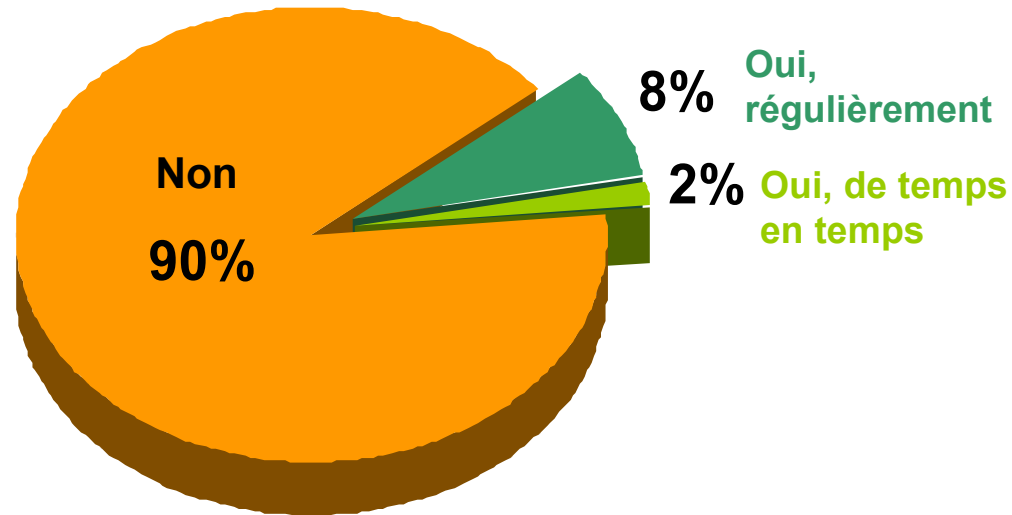
... Avez-vous déclaré les sommes versées à la ou les personne(s) que vous employez pour vous aider ?



Baby sitting et soutien scolaire : la non-déclaration semble concerner un bon tiers des employeurs*



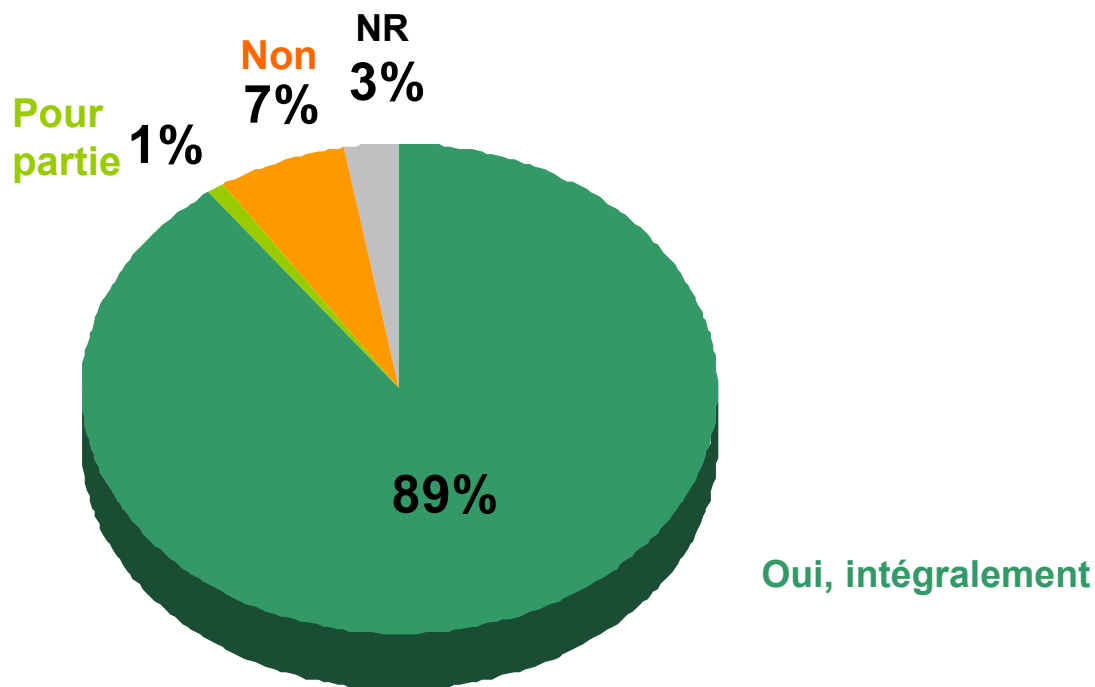
Q : Depuis le début de l'année, vous faites-vous aider par quelqu'un que vous rémunérez pour effectuer des tâches ménagères ?





Parmi eux, 8 % reconnaissent ne pas déclarer soit totalement soit partiellement les sommes versées

Q. Avez-vous déclaré les sommes versées à la ou aux personne(s) que vous employez pour vous aider dans les tâches ménagères ?



Base : fait appel à une aide rémunérée pour les tâches ménagères – n = 98*



Au total ...

Environ **20 %** des employeurs pour des services à domicile, enfants et tâches ménagères confondues, disent ne pas déclarer tout ou partie des sommes versées

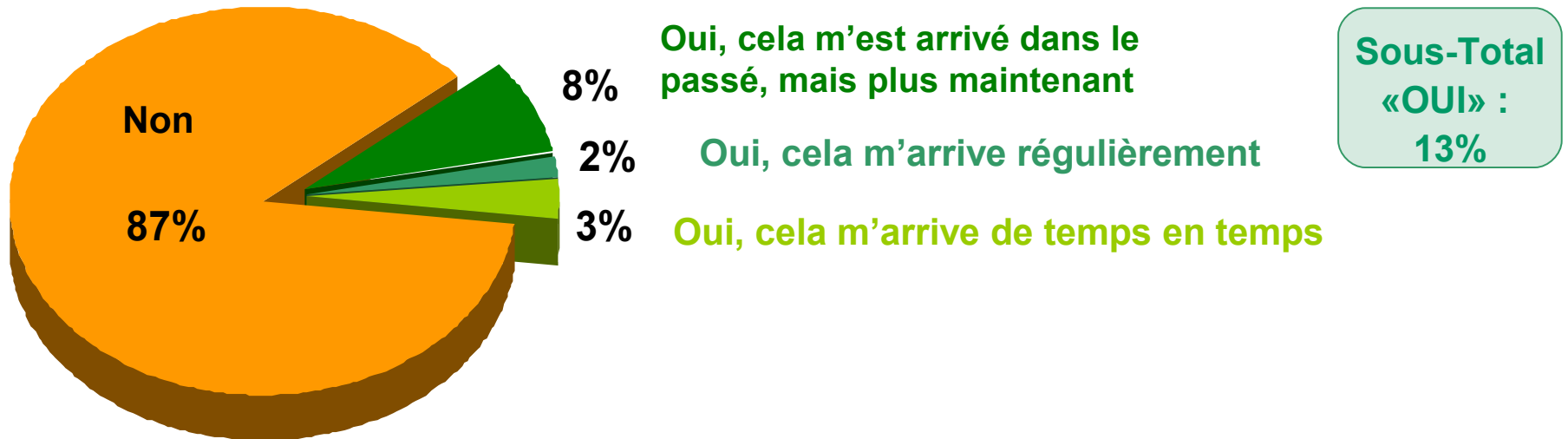
Les pratiques en matière de travail non déclaré

➤ du côté des employés ...



13% des Français concèdent avoir déjà été rémunérés pour des services à domicile sans être déclarés, dont 5% actuellement

Q : Vous est-il arrivé d'être rémunéré pour effectuer des services à domicile (baby-sitting, ménage, soutien scolaire, petit jardinage) sans être déclaré ?



B. Les perceptions du travail non déclaré

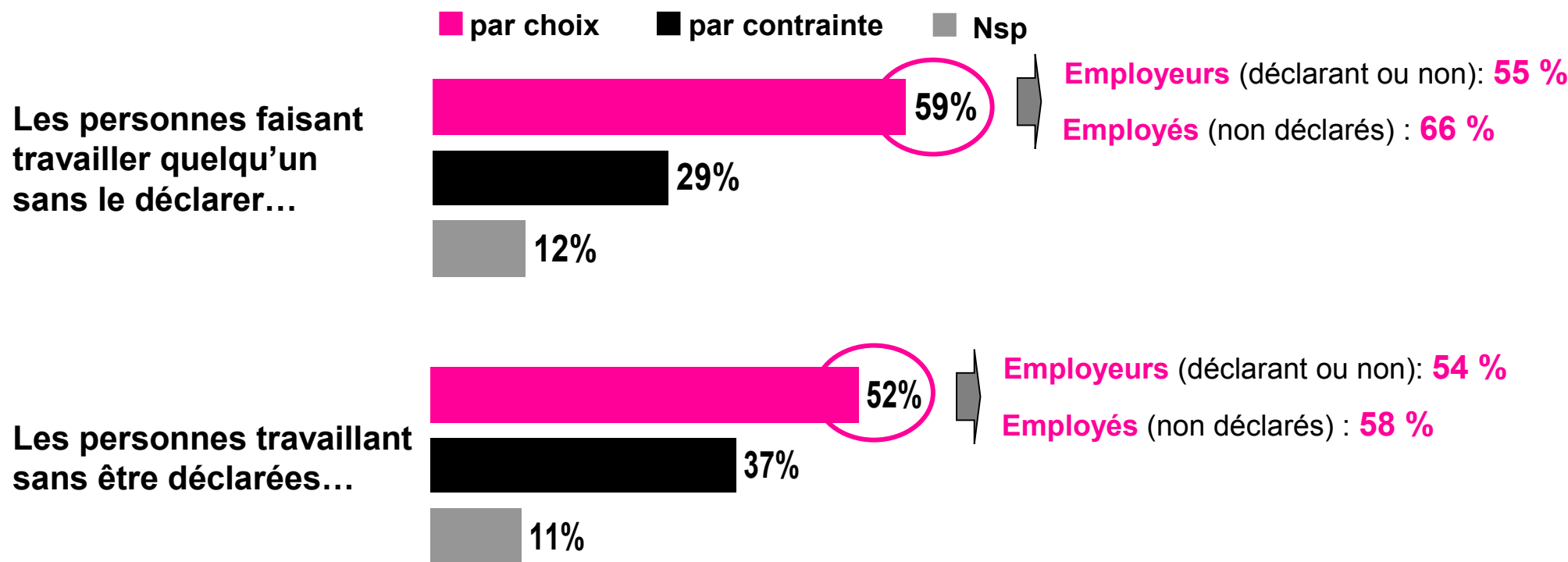


**Une démarche choisie
plus que subie...**

Une démarche choisie plutôt que subie...

Q : Pensez-vous que **les personnes qui font travailler quelqu'un sans le déclarer** pour les aider dans les tâches ménagères ou pour faire garder leurs enfants le font généralement par choix ou par contrainte, car leur employé ne veut pas être déclaré ?

Q : Et pensez-vous que **les personnes qui travaillent sans être déclarées** le font généralement par choix ou par contrainte, car leur employeur ne veut pas les déclarer ?



Base : ensemble – n = 1007

... Mais sur la base de convictions parfois faussées

- 1) Risques
- 2) Avantages fiscaux
- 3) Formalités administratives et flexibilité

- **Les risques** du travail non déclaré

Question : Voici différentes opinions sur le travail non déclaré. Pour chacune, dites-moi si, d'après ce que vous savez, elle est vraie ou fausse.

(en %)

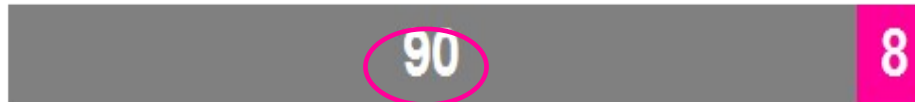
■ **Faux**

■ **Vrai**

Le travail non déclaré chez les particuliers, **c'est toléré**



Le travail non déclaré chez les particuliers, **c'est sans danger**



Les Français sont massivement conscients de ce que le travail non déclaré n'est pas sans risques ...

- Les risques du travail non déclaré (suite)

Question : Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal, ou très mal informé sur ... ?

■ Très mal ■ Assez mal ■ Assez bien ■ Très bien

(en %)

ST « Mal informé »

ST « Bien informé »

les risques encourus par les personnes qui travaillent sans être déclarées



Employeurs : 60 %

les risques auxquels s'exposent les employeurs qui ne déclarent pas les personnes qu'ils font travailler à leur domicile



Employeurs : 62 %



Mais 6 sur 10 seulement (y compris chez les employeurs) connaissent bien la nature de ces risques

• Les risques du travail non déclaré (suite)

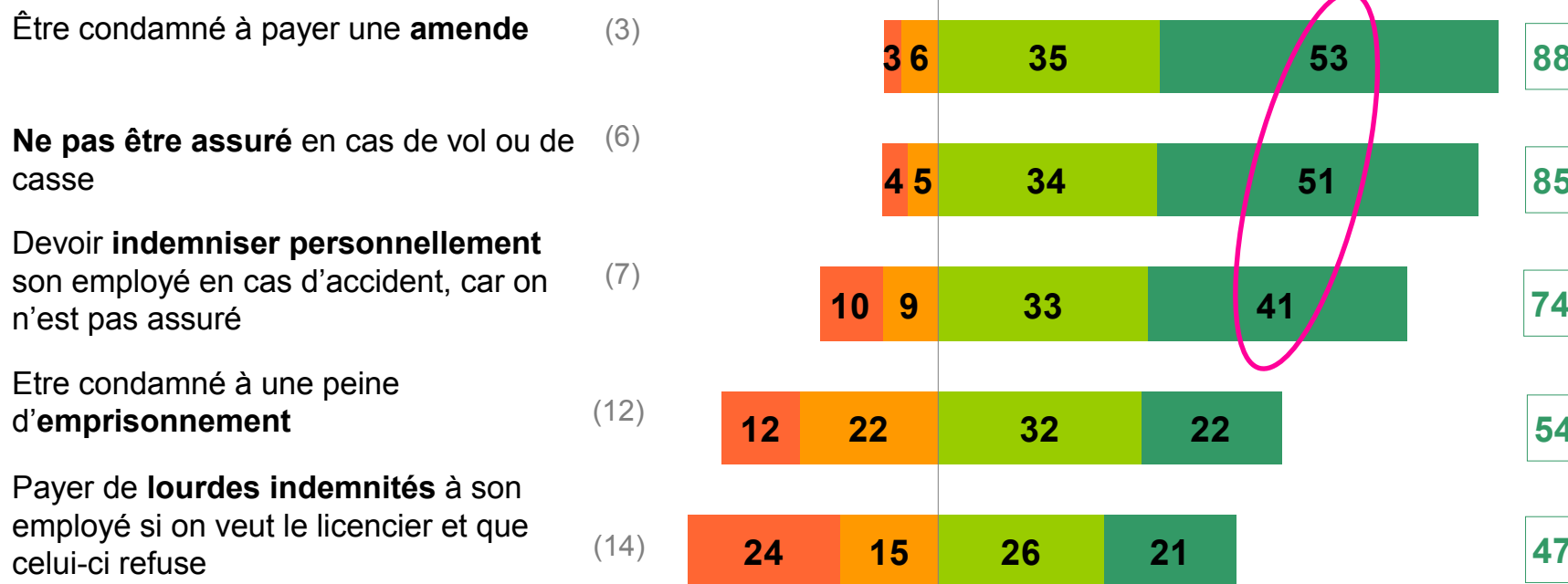
Question : Pour chacun des risques suivants, diriez-vous qu'on y est très, assez, assez peu, ou pas du tout exposé lorsqu'on fait travailler à son domicile quelqu'un qu'on ne déclare pas ?

(en %)

■ Pas du tout ■ Assez peu ■ Assez ■ Très

(NSP)

ST « Exposé »



Employeurs : 43%

Employeurs : 41%

Le risque d'emprisonnement et les droits de l'employé sont largement méconnus

2. Les avantages fiscaux et financiers du travail déclaré

Question : Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal, ou très mal informé sur ... ?

■ Très mal ■ Assez mal ■ Assez bien ■ Très bien

(en %)

ST « Mal informé »

ST « Bien informé »

les **avantages fiscaux et financiers accordés** à ceux qui déclarent leurs employés à domicile

45



52

Employeurs : 66%

les **pertes de cotisations et d'impôts** que le travail non déclaré représente pour l'État

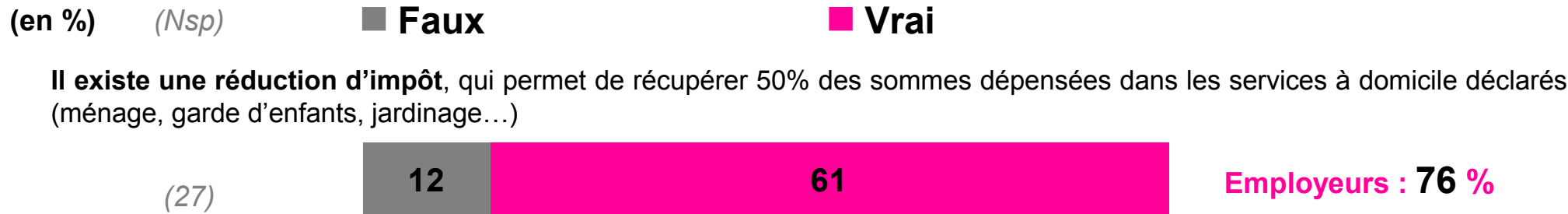
47



49

2. Les avantages fiscaux et financiers du travail déclaré (suite)

Question : Vrai ou faux ?



Même quand on n'est pas imposable, **il existe un crédit d'impôt** qui permet de récupérer 50% des sommes dépensées dans les services à domicile déclarés (ménage, garde d'enfants, jardinage...), sous forme de chèque de remboursement



Grâce au CESU (Chèque Emploi Service Universel), les entreprises et les administrations peuvent **offrir à leurs salariés plus de 1800 € par an de services à domicile** (ménage, garde d'enfants...), nets de charges et d'impôt



Pas de différence salariés / non salariés ...

Peu de publicité sur cette mesure au sein des entreprises ...

Base : ensemble – n = 1007

3. Formalités administratives et flexibilité

Question : Vrai ou faux ?

(NSP) (en %)

■ Faux

■ Vrai

Une personne qu'on ne déclare pas, on peut s'en séparer quand on veut

(5%)



Employeurs : 80 %

Il y a des formalités administratives compliquées quand on veut employer quelqu'un pour vous aider à domicile

(11%)



Employeurs : 34 %



Surestimation de la flexibilité du travail non déclaré



Au total ...

Un niveau de connaissances loin d'être négligeable, mais une marge de progression demeure en matière d'information sur les **risques** encourus, la **flexibilité** du travail non déclaré, et les avantages offerts dans le cadre du **CESU**

C. Les solutions contre le travail non déclaré



Pour lutter contre le travail non déclaré, les Français préconisent d'abord des actions préventives

Question : Quelles seraient à votre avis dans cette liste les 2 mesures les plus efficaces pour lutter contre le travail non déclaré ?

Augmenter les contrôles

33%

Mieux informer le personnel sur les avantages du travail déclaré et les inconvénients du travail non déclaré

32%

Augmenter les aides pour réduire le coût de l'emploi à domicile déclaré

32%

Mieux informer les employeurs sur les avantages du travail déclaré et les inconvénients du travail non déclaré

30%

Augmenter les sanctions vis-à-vis des employeurs qui embauchent du personnel non déclaré

26%

Faire mieux connaître des prestataires professionnels qui offrent des prestations de service à domicile

16%

Augmenter les sanctions vis-à-vis du personnel qui travaille sans être déclaré

9%

Pour lutter contre le travail non déclaré, 1 Français sur 6 souhaite une plus grande information sur les prestataires de services à domicile

Base : ensemble – n = 1007

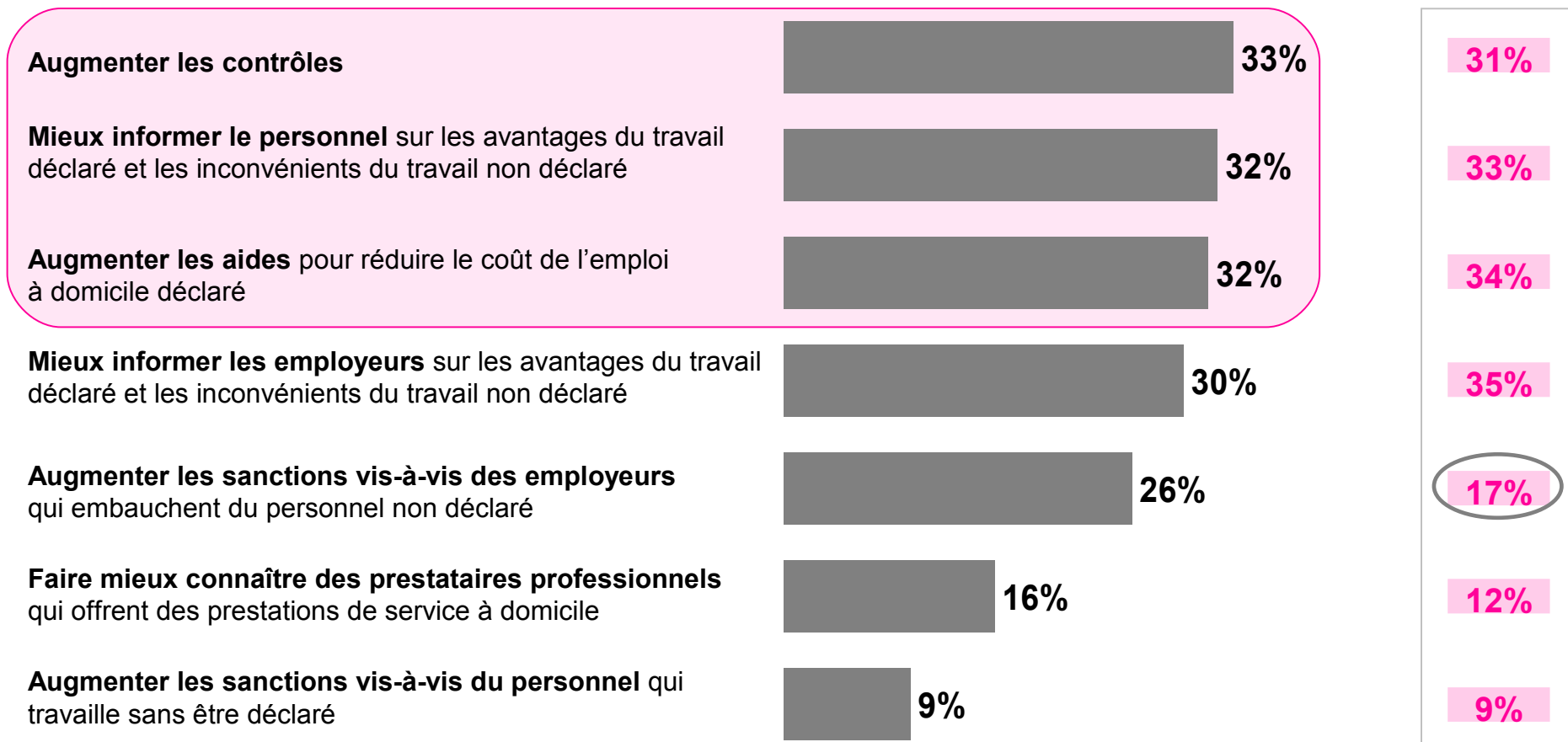
Focus : Employeur dans les services à domicile

Question : Quelles seraient à votre avis dans cette liste les 2 mesures les plus efficaces pour lutter contre le travail non déclaré ?



Employeur
%

n=163



Base : ensemble – n = 1007



Merci de votre attention